

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 17 janvier 2023 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

ABSENCE :

M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 25.

CA23 16 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 17 janvier 2023, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 17 janvier 2023, à 19 h, tel que proposé.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE RETIRER le point 30.01 et de le remettre à une séance ultérieure et le point 40.03.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA23 16 0002

Ajouts sous affaires nouvelles - Motion du Maire Laurent Desbois - Engagement de Montréal, dans le cadre de la COP15, qui a eu lieu du 7 au 19 décembre 2022

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES

Motion du maire Laurent Desbois - Engagement de Montréal, dans le cadre de la COP15, qui a eu lieu du 7 au 19 décembre 2022

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 34 ET SE TERMINE À 20 H 33.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Frédéric Julien	Sécurité routère aux abords de l'école Guy Drummond
Raphaëlle Roy	Sécurité routière aux abords de l'école Guy-Drummond
Pierre Lacerte	Stationnement illégal sur Querbes
Félix Girard	Sécurité routière
Viviane Lavigne	Sécurité routière
Martine De Serres	Sécurité routière
Céline Forget	Urbanisme
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Marc Tibo	Bonjour, serait-ce possible de faire en sorte que la passerelle piétonnière du Campus MIL soit déneigée au même titre que les trottoirs de l'arrondissement ? Lors du récent verglas du 7 janvier puis de la tempête de neige du 13 janvier, aucun déneigement/déglaçage sérieux n'a été fait avant 24h après le début des précipitations. Le 13 janvier à 17h30 aucun déblayage n'avait encore été fait, presque 24h après les premiers flocons. Beaucoup de gens emprunte ce passage dont des cyclistes alors que la ville s'est engagée à bien prendre soin des pistes cyclables cet hiver afin d'encourager le vélo. Finalement, une portion des escaliers côté sud pourrait être déblayée afin de décongestionner le couloir de descente à vélo (où actuellement piétons et cyclistes s'y engagent rendant la circulation difficile alors que la surface est mal dégagée) et de permettre aux piétons de descendre plus rapidement (de toute façon les piétons finissent par se frayer un chemin dans l'escalier fermé).
Roland-Yves Carignan	Les abords de l'échangeur autoroutier Rockland constituent l'une de ces rebutantes reliques bétonnées des années 60 et 70, favorisant à outrance la circulation automobile et transformant ce quartier d'Outremont en un lieu inhospitalier et dangereux pour les humains. L'arrondissement et la Ville doivent rapidement réaménager ce secteur où les piétons marchent dans la rue autour d'un parc canin, car il n'y a pas de trottoir, ni même l'espace pour en mettre un — comment est-ce possible en 2023? Quelques semaines à peine après la mort de la petite ukrainienne de sept ans, dans Ville-Marie, il devient clair que les résidents n'acceptent plus les dangers inhérents aux aménagements urbains favorisant l'automobile au détriment de la sécurité des piétons. Est-ce que les élus d'Outremont s'engagent à ce que la sécurité des piétons et cyclistes, ainsi que la qualité de vie des résidents aient préséance sur toute autre considération dans l'élaboration du plan de réaménagement de ce secteur?
Frédéric Béland	Bonjour M. le Maire. Je vous ai posé une question au dernier Conseil concernant mes craintes de créer un nouveau problème de circulation sur de l'Épée si vous procédez avec votre projet pilote de fermer la rue Bloomfield. Vous m'avez alors répondu qu'il n'y aura pas de problèmes car il n'y a pas eu d'impacts l'an dernier. Est-ce possible de rendre public cette étude d'impacts svp? Surtout, J'aimerais vous parler de l'impact sur notre famille. La rue est suffisamment tranquille pour que les enfants puissent jouer prudemment aux abords de la rue. L' an dernier fut une toute autre histoire. La fermeture de

	<p>Bloomfield a tout changé. Le nombre de voiture a décuplé et la vitesse rendait le tout dangeureux. Ma fille ne veut plus faire de vélo sur notre rue depuis. Faire ce projet pilote sans prendre en compte les effets subis par les résidents serait un non sens. Pouvez-vous vous engager à inclure des mesures afin de protéger la quiétude des résidents de l'avenue de l'Épée? Merci</p>
Maryam d'Hellencourt	<p>M. DesBois, j'avais accueilli avec joie les dos d'ânes sur Durocher entre Van Horne & La Joie, lorsque j'y résidais sous la précédente administration. Je n'ai pas d'études mais je suis certaine que vous en avez, les ralentisseurs ça fonctionne. La sécurité des piétons devrait être un enjeu non partisan et votre administration ne devrait pas avoir de problème à continuer cette démarche. Or je constate comme de nombreux parents du quartier que l'installation des dos d'ânes n'a pas continué, ex. sur De l'Épée, McEchran, Davaar. Allez-vous continuer l'installation des dos d'ânes sur les rues résidentielles? Si oui, quand et quelles rues? Si non, pourquoi? Ça fait un moment que nous attendons la position de votre administration et nous sommes de nombreux parents à en avoir assez d'entendre parler de stationnement quand nous avons peur de laisser nos jeunes traverser notre rue pour aller au dépanneur en face. SVP, ne me répondez pas que vous y réfléchissez, ce n'est plus le moment. Merci</p>
Marc Poulin	<p>Mme Patreau et Mme Pollak Tout d'abord permettez-moi d'exprimer à nouveau ma déception de voir qu'en dépit du fait que le Tribunal des droits de la personne a jugé discriminatoire le geste que vous avez posé à l'égard de M Lussier, vous ne vous êtes toujours pas excusées auprès de la victime et des citoyens qui ont eu à payer le montant de la condamnation. Ma question porte sur le parc Mali. Alors que la position de l'équipe du Maire Desbois est claire et sans équivoque en soutien aux citoyens qui veulent son maintien intégral dans le respect des arbres matures qui y sont présents, un flou demeure quant à votre position. Alors que ce dossier avance vers sa finalité, allez-vous oui ou non apporter votre soutien au Maire Desbois et militer auprès de lui pour que ce joyau d'Outremont soit préserver dans son intégralité?</p>
Éric Ciaburro	<p>Bonjour, J'ai appris dernièrement que la nouvelle réglementation sur le stationnement de mon secteur (Hartland/Ducharme/Du Manoir) allait se retrouver en deuxième lecture lors du conseil de mardi le 17 janvier. Cette nouvelle réglementation ne correspond pas à la promesse électorale de la nouvelle administration qui indiquait clairement l'abolition de la zone 1. De plus, je n'ai pas eu conscience d'une réelle consultation dans les dernières semaines mis à part une feuille dans nos boîtes aux lettres reçu fin novembre nous indiquant les changements à venir. J'ai écrit à l'arrondissement pour indiquer mon désaccord avec cette nouvelle réglementation considérant la promesse électorale. On m'a répondu que Stéphane Desjardins allait me contacter pour en discuter. Malheureusement, je n'ai jamais eu de retour de cette personne. Considérant ce qui précède, est-ce que le conseil peut suspendre le nouvelle réglementation dans ce secteur et faire de réelles consultations publiques ? Merci</p>
Andreeanne Harbec	<p>Bonjour, Serait-ce possible d'organiser une séance d'information ouvertes à tous afin d'informer les citoyens de l'état de la situation par rapport au maintien du parc Mali? Merci</p>
Tanya Giannelia	<p>Les documents en lien avec le dossier 1225069033 font référence entre autres aux permis de stationnement journaliers offerts sans frais aux établissements d'enseignement dans l'arrondissement. Notamment, les écoles du centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys peuvent obtenir chacun sans frais jusqu'à 10 vignettes journalières pour certaines catégories d'individus. Or, le règlement ne fait pas mention des écoles privées comme Stanislas. Est-ce que des vignettes sans frais sont mises à la disposition de cette école, sachant qu'elle dispose déjà d'un stationnement sous terrain, et qu'elle génère beaucoup de trafic dans l'arrondissement? Si oui, combien de vignettes sans frais sont offertes à Stanislas, et pour quelles catégories de personnes?</p>
Yannick Bujold	<p>Bonjour M. Desbois, malgré qu'il y ait eu deux accidents impliquant de jeune enfant et des automobilistes depuis un an dans l'arrondissement, vous avez mis sur pause tous les projets d'apaisement de la circulation apporté par la dernière administration prétextant l'attente d'une étude sur la circulation dans Outremont. Serait-il possible d'avoir plus de détails sur cette étude? Qui a été mandaté pour la produire, quand exactement elle sera livrée et combien en coûtera t'il aux contribuables. N'aurait il pas été plus simple de vous en remettre à l'expertise des élus de Projet Montréal qui élaborent des solutions pour cette problématique depuis plusieurs années?</p>

France Poulin	Mme Patreau, en réponse à une de mes interventions sur votre fil Facebook, où je notais que vous vous étiez opposée à la Motion du Maire Desbois pour réclamer le retour du poste de police à Outremont, vous aviez répondu que vous aviez plutôt voté contre une Motion partisane qui comporte des faussetés. Soit, si c'est votre perception. Mais votre réponse à double sens ne nous permet pas de comprendre votre position sur le fonds de la question : êtes-vous prête à reconnaître que l'abolition du poste de police était une erreur et à militer pour appuyer les citoyens qui demandent son retour à Outremont?
Bärbel Knäuper	Le 11 décembre 2022, j'ai écrit à Madame Leblanc pour lui demander pourquoi les panneaux "stationnement permis" du côté ouest de Durocher entre Fairmount et St-Viateur sont toujours en place. Ils avaient été installés pendant les travaux sur Querbes, mais auraient dû être enlevés lorsque les travaux sur Querbes ont fait une pause pour l'hiver. Madame Leblanc m'a répondu qu'elle s'en occuperait, mais je n'ai pas reçu de nouvelles, même après avoir relancé trois fois. Pouvez-vous répondre à ma question : quand les panneaux seront-ils retirés ? Merci!
Mendy Einhorn	Why is street cleaning in outremont being done early in the morning. It would be much better. If it's done in middle of the day. When most ppl are at work.
Ali Mafi	Je suis le papa d'un enfant de 16mois qui apprécie l'aire de jeu du parc Outremont. Je constate avec effroi que des propriétaires de chien laissent leur animal uriner dans l'aire de jeu au pied des modules! Peut on interdire l'accès de l'aire de jeu aux chien pour la salubrité et la sécurité des enfants?

CA23 16 0003

Prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 33 ET SE TERMINE À 20 H 43.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

CA23 16 0004

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 5 décembre 2022, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 5 décembre 2022, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA23 16 0005

Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 192, avenue Vincent d'Indy

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA23 16 0006

Exercer l'option de renouvellement d'un (1) an pour l'année 2023, du contrat accordé à la firme Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée pour les travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubanage, interventions d'urgence, abattage, essouchements, pose de gazon en plaques, conformément à l'appel d'offres public AO 19-17917 et autoriser à cette fin une dépense de 567 758,69 \$, taxes incluses / Dépenses provenant du budget de fonctionnement (réf. : CA20 16 0029 / 1192504051)

ATTENDU QUE les travaux arboricoles permettent la croissance soutenue, la préservation et la conservation de nos arbres publics. Ces arbres bien entretenus contribuent à améliorer la qualité de notre environnement par l'assainissement et le rafraîchissement de l'air ambiant, par la diminution de la pollution et la fixation des particules en suspension, par l'intimité qu'ils favorisent et par le caractère ombragé et verdoyant qu'ils génèrent. La forêt urbaine est un atout important définissant l'identité et le charme d'Outremont et son apport est majeur quant au maintien de la valeur immobilière des propriétés. L'omniprésence des arbres et leur ampleur expliquent le très faible nombre d'îlots de chaleur sur le territoire de l'arrondissement avec une canopée supérieure à 30 %;

ATTENDU QUE pour l'entretien de son abondante et remarquable forêt urbaine, l'arrondissement d'Outremont doit confier à une firme externe l'entretien de ses arbres ;

ATTENDU QU'EN collaboration avec l'arrondissement, le Service d'approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 30 octobre 2019 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour une durée de trois (3) années. Un (1) entrepreneur a déposé une soumission et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 décembre 2019. Le contrat prévoit une option de renouvellement pour deux années supplémentaires ;

ATTENDU QUE pour l'année 2023, l'arrondissement souhaite se prévaloir d'une première option de renouvellement d'une durée d'un (1) an ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203011 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'EXERCER l'option de prolongation de douze (12) mois prévus au contrat 19-17917 octroyé à la firme Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée le 3 février 2020 par le biais de la résolution CA20 16 0029 et ayant pour objet les travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubanage, interventions d'urgence, abattage, essouchements, pose de gazon en plaques) de l'arrondissement au montant de 567 758,69 \$, incluant les taxes;

D'AUTORISER, dans le cadre de cette prolongation du contrat, ayant pour objet les travaux arboricoles de l'arrondissement, une dépense maximale de 567 758,69 \$, incluant les taxes ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1229203011

CA23 16 0007

Accorder un soutien financier de 15 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier / Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière / Autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont est la seule SDC sur le territoire de l'arrondissement et qu'elle contribue depuis 2017 au dynamisme et au rayonnement de cette avenue emblématique montréalaise ;

ATTENDU QUE de nombreuses contributions depuis 2017 ont été versées à la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont pour assurer la relance de l'achat local et le développement de l'artère dans Outremont ;

ATTENDU QUE la présente demande de soutien doit permettre de réaliser divers projets d'amélioration de l'avenue Laurier Ouest - Outremont, tels que décrits au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347008 ;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Caroline Braun

D'ACCORDER une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier ;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1226347008

Point retiré séance tenante.

30.01

CA23 16 0008

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de novembre 2022

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de novembre 2022.

30.02 1223711057

CA23 16 0009

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2022

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de novembre 2022.

30.03 1223711058

CA23 16 0010

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2022

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de novembre 2022.

30.04 1223711059

CA23 16 0011

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2022

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de novembre 2022.

30.05 1223711060

CA23 16 0012

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des sens de circulation sur les parties des avenues Antonine-Maillet, Hartland et Pratt comprises entre les avenues Lajoie et Ducharme prévu à l'annexe « C » du Règlement 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 décembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 5 décembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069028 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties des avenues Antonine-Maillet, Hartland et Pratt comprises entre les avenues Lajoie et Ducharme prévu à l'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1225069028

CA23 16 0013

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et la signalisation existante sur les avenues Claude-Champagne et Pratt ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 décembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 5 décembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069032 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et la signalisation existante entre les avenues Claude-Champagne et Pratt ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1225069032

Point retiré séance tenante.

40.03

CA23 16 0014

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 192, avenue Vincent d'Indy, visant à remplacer deux unités mécaniques au toit et à permettre l'implantation d'un appareil à 1,810m et 1,385m des parapets non mitoyens prévu à l'alinéa a) de l'article 7.6.6 du *Règlement de zonage (1177)*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 7 décembre 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (1180)*;

ATTENDU QU'UN avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358033.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 192, avenue Vincent d'Indy :

La demande de dérogation mineure suivante :

D'AUTORISER, pour l'immeuble situé au 192, avenue Vincent d'Indy, une dérogation à l'alinéa a) de l'article 7.6.6 du *Règlement de zonage* (1177) afin de remplacer deux unités mécaniques au toit et de permettre l'implantation d'un appareil à 1,810m et 1,385m des parapets non mitoyens.

- Sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1228358033

CA23 16 0015

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 192, avenue Vincent d'Indy

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 7 décembre 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358033.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 192, avenue Vincent d'Indy :

La demande d'approbation de PIIA :

Avec la réserve suivante :

- Indiquer aux plans techniques le choix de matérialité pour les écrans visuels tels qu'illustrés sur les plans pour CCU.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1228358033

CA23 16 0016

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux, 660, avenue Hartland et 96, Place Elmwood

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 7 décembre 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358032 :

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

1500, avenue Thérèse-Lavoie-Roux :

Avec la réserve suivante :

- Augmenter le vitrage de la salle communautaire en le prolongeant vers l'axe 6 et en joignant la partie vitrée et la porte vitrée entre l'axe 8 et 9 (consulter les axes aux plans de construction du rez-de-chaussée).

660, avenue Hartland :

Avec la réserve suivante :

- Aller de l'avant avec l'option proposant un cadre de fenêtre en pierre au lieu de l'option en acier corten.

96, place Elmwood :

Avec les réserves suivantes :

- Proposer des garde-corps, éléments structuraux et fascia de marquise de couleur blanche;
- Installer des garde-corps en bois;
- Installer deux pilastres d'un langage cohérent avec les colonnes sur la façade où se trouvent les descentes de gouttière;
- Se limiter à une seule descente de gouttière, le long d'une colonne.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1228358032

CA23 16 0017

ADDENDA - Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter / Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement (AO-579) - PDI 2023-2032

DÉPÔT du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue les 22, 23 et 24 novembre 2022 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement (AO-579) - PDI 2023-2032* ».

61.01 1223711041

CA23 16 0018

ADDENDA - Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter / Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - (AO-581) - PDI 2023-2032

DÉPÔT du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue les 22, 23 et 24 novembre 2022 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - (AO-581) - PDI 2023-2032* ».

61.02 1223711043

CA23 16 0019

ADDENDA - Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter / Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - (AO-582) - PDI 2023-2032

DÉPÔT du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue les 22, 23 et 24 novembre 2022 pour le « *Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - (AO-582) - PDI 2023-2032* ».

61.03 1223711044

CA23 16 0020

Affaires nouvelles - Motion du Maire Laurent Desbois - Engagement de Montréal, dans le cadre de la COP15, qui a eu lieu du 7 au 19 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des Parties (COP15), axée sur la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à la perte de biodiversité partout dans le monde, s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Engagement de Montréal vise à accomplir 15 actions concrètes, regroupées sous 3 axes soit, réduire les menaces à la biodiversité, partager les bienfaits de la biodiversité et mettre en place des solutions en termes de gouvernance, de gestion et d'éducation;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Outremont est reconnu pour son riche patrimoine végétal, ses magnifiques arbres et son importante canopée qui la place au deuxième rang parmi les dix-neuf (19) arrondissements montréalais avec un indice de canopée de 34 %;

CONSIDÉRANT QUE la protection de la biodiversité fait partie des grands objectifs de la Planification Stratégique 2021-2025 d'Outremont développée en collaboration avec la population de l'arrondissement et qu'en 2021, l'arrondissement s'est doté d'un Plan de gestion de la forêt urbaine;

Il est proposé par Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

appuyé par Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

QUE les membres du conseil d'arrondissement d'Outremont signifient à l'unanimité leur adhésion à l'Engagement de Montréal, dans le cadre de l'accueil de la COP15, et que l'arrondissement d'Outremont poursuive ses efforts dans la préservation des écosystèmes en appliquant les 15 actions proposées.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 55.

70.02

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2023.